

COMMUNE DE KEMBS

5 rue de Saint-Louis
68680 KEMBS



PROCES-VERBAL

de la réunion ordinaire du Conseil Municipal qui s'est tenue le lundi 20 mars 2017 à 19h30 dans la salle de la Mairie de KEMBS après convocation légale des membres, sous la présidence de M. Gérard KIELWASSER, Maire.

Etaient présents : MM. KIELWASSER Gérard (Maire), BASLER Philippe, BANDINELLI Jean-Paul, JUILLET Jean, Mmes MYOTTE Martine, ROSSE Christiane, RUDLER Suzanne, BACH Céline (Adjoints), Mmes BOGUET Josiane, LANG Rachel, M. LEPROTTI Eric, Mmes MALPARTY Patricia, MEYER Karine, ROOS Nicole, MM. ROUDAIRE Joël, SUTTER Jean-Philippe, THOMA Yves, TIXERONT Claude, WITWICKI Lucien (Conseillers Municipaux)

Etaient absents excusés : M. SCHACHER Francis (Adjoint), Mme BEAUSEIGNEUR Véronique, MM. GERBER François, HARTMANN Thierry, Mme MULLER Valérie (Conseillers Municipaux)

Etait absente : Mlle TOCHTERMANN Aline (Conseillère Municipale)

Assiste : Mme KIRCHHOFFER Floriane, Directrice Générale des Services

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers et à la représentante du journal L'ALSACE.

Puis il passe à l'appel et constate que sur 25 conseillers en fonction, 19 sont présents. Le quorum étant dépassé, le Conseil peut donc valablement délibérer.

M. KIELWASSER rappelle les questions portées à l'ordre du jour de la présente réunion, annexé à la convocation et aux différents rapports adressés aux conseillers.

ORDRE DU JOUR

- Point 01 Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017
- Point 02 Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 6 mars 2017
- Point 03 Rapport de la réunion des commissions réunies du 13 mars 2017
- Point 04 Approbation des Comptes de gestion 2016
- Point 05 Approbation des Comptes administratifs 2016
- Point 06 Affectation des résultats de l'exercice 2016
- Point 07 Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2016
- Point 08 Budgets primitifs 2017
- Point 09 Fixation du taux des différentes taxes
- Point 10 Service public de l'eau – Fixation du prix de vente de l'eau
- Point 11 Divers

L'assemblée locale approuve à l'unanimité les propositions de M. Gérard KIELWASSER.

Point 01 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 février 2017

Le procès-verbal de la réunion publique du 28 février 2017 a été transmis à l'ensemble des conseillers en date du 14 mars 2017.

Celui-ci, ne soulevant pas d'observations particulières, a été adopté et signé par les conseillers présents.

Point 02 – Rapport de la réunion de la Commission Technique – Urbanisme du 6 mars 2017

I. Demandes de permis de construire et déclarations préalables

- Les demandes de permis de construire et déclarations préalables ci-dessous ont reçu un avis favorable :
 - BARTHOLDI GROUPE, 2 immeubles collectifs, lotissement du Stade lot C1
 - M. TASFAKA Erkam, maison individuelle, lotissement des Saules, lot 4
 - M. SCHNELLER J.-Noël et Mme BOMMENSATT Aude, modifications, lot. du Stade, lot J31
 - M. SIEGEL Jean-Philippe, pergola, 1B rue des Perdrix
 - M. BRUDERLIN Thomas, clôture, lotissement du Stade, 1 rue des Ecoles
 - M. DOUMAMPOUOM-METOUL Lionel, clôture, 22 rue du Tilleul
 - M. KILBERTH Andreas, modification de 2 fenêtres de toit, 17 rue des Vosges
- Pour la demande de permis de construire de M. et Mme MISSEMER Thomas et Stéphanie relative à la construction d'une maison individuelle dans le lotissement du Stade lot J24, conformément à la réglementation en vigueur, l'implantation sur limite séparative pour une hauteur supérieure à 3 mètres ne pourra se faire que dans le cadre d'un projet architectural commun avec le lot J23. Il conviendra également de prévoir une place stationnement supplémentaire.
- Pour la demande de permis de construire de M. LITZLER Thierry et Mme SAZONENKO Svitlana concernant l'extension d'une maison individuelle sur une propriété sise 65 rue du Rhin, la partie de la construction existante située dans la bande de 3 mètres parallèle à la limite de propriété Nord-Ouest ne pourra être rehaussée. En effet, vu que son implantation n'est pas conforme à la réglementation en vigueur elle ne devra pas aggraver cette situation.
- Pour les demandes de permis de construire ci-dessous :
 - Mme MILSTEIN Sandrine, maison individuelle, lotissement des Saules, lot 8
 - M. et Mme GILLET Jean-Marie et Nathalie, maison individuelle, 3 rue de la Liberté

on précisera que :

- le projet devra être édifié strictement sur limite séparative sans aucun débord de toiture sur la propriété voisine
- les eaux pluviales devront être récupérées et infiltrées sur la propriété et en aucun cas raccordées au réseau d'assainissement ou renvoyées vers les terrains voisins.

II. Conventions de servitude sur le domaine communal au profit de Rosace (Fibre optique)

Par Délégation de Service Public (DSP), la Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE a confié le déploiement de la Fibre très haut débit au groupement ROSACE en décembre 2015.

Avec la participation de Saint-Louis Agglomération, le groupement a entrepris les études d'ingénierie afin de définir les tracés du réseau de la Fibre Très Haut Débit (THD) qui verra les travaux de déploiement à Kembs à compter de 2018 au nord de la Commune et en 2019 pour la partie centre et sud de la Commune.

A ce jour, le tracé de passage de la fibre est défini et les implantations des points de mutualisation et de nœuds de raccordement optique (NRO) sont identifiées ainsi que les Sous Répartiteurs Optiques (SRO).

La société ROSACE soumet à la commune des conventions de servitude d'occupation à titre gratuit d'implantation pour le NRO et les cinq SRO destinés à alimenter la commune. Les emplacements sont les suivants :

- rue de Schlierbach	section 02	parcelle n° 401 pour le NRO
- rue du Rhin	section 19	parcelle n° 208 pour un SRO
- rue du 6 ^{ème} R.I.C – Place du Général Gauvin	section 20	parcelle n° 356 pour un SRO
- rue du Moulin	section 20	parcelle n° 263 pour un SRO
- rue du Maréchal Foch	section 05	parcelle n° 196 pour un SRO
- rue de Schlierbach	section 02	parcelle n° 401 pour un SRO

Le NRO nécessite une emprise au sol de 25 m² et les SRO se matérialisent par une armoire d'une hauteur de 2,24 m sur 0,35 m de profondeur et d'une largeur de 1,60 m.

La Commission, après avoir pris connaissance de ces informations, propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents à intervenir.

Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 03 – Rapport de la réunion des commissions réunies du 13 mars 2017

I. Approbation des comptes administratifs et de gestion 2016

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2016 présentés par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

II. Affectation des résultats de l'exercice 2016

Conformément aux instructions budgétaires et comptables M40 et M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section d'exploitation pour le budget annexe et fonctionnement pour le budget principal à la clôture de l'exercice 2016.

➤ Budget annexe de l'eau

Le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe de l'eau présente un excédent d'exploitation cumulé de 122 835,75 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 70 000,- € et peuvent être financées par l'excédent de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire les 122 835,75 € en section d'exploitation au compte 002 du Budget primitif 2017.

➤ Budget principal

Le compte administratif 2016 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 1 319 380,64 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 759 231,- €. Le résultat de la section d'investissement est de 501 213,05 €.

Il est donc proposé d'affecter 258 017,95 € en section d'investissement au compte 1068 et le solde de 1 061 362,69 € en section de fonctionnement au compte 002 du Budget primitif 2017.

III. Budgets primitifs 2017

M. TIXERONT commente les propositions de budgets primitifs, qui ont fait l'objet de documents récapitulatifs à destination de l'ensemble des Conseillers, qui seront finalisés pour être soumis au Conseil Municipal du 20.03.2017. M. le Maire explique les investissements projetés pour 2017.

IV. Fixation du taux des différentes taxes

M. le Maire expose :

Comme exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, vu le contexte le contexte budgétaire contraint, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 1 % et de les arrêter de la façon suivante pour 2017 :

	Taux 2016	Taux 2017
- Taxe d'habitation (TH)	16,14 %	16,30 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	12,58 %	12,71 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	68,38 %	69,06 %

V. Service public de l'eau – Fixation du prix de vente de l'eau

M. le Maire expose :

Il incombe au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de l'eau.

Le prix de vente communal est de 1,25 € depuis le second semestre 2013. En prenant en compte les variations de prix des diverses organisations, communiquées à ce jour, les coûts HT du m³ en 2015 et 2016 étaient :

Prestataire	Objet	Coût 2015 € HT / m ³	Coût 2016 € HT / m ³	Prévision 2017
Saint-Louis Agglomération	Collecte traitement eaux usées	0,8935	0,8935	Non communiqué
Voies navigables de France	Collecte traitement eaux usées (Montant provisoire)	0,0195	0,0184	
Véolia	Transport/traitement	0,5998	0,6063	
Véolia	Collecte	0,1691	0,1710	
Agence de l'eau	Lutte contre la pollution	0,395	0,350	0,350
Agence de l'eau	Modernisation des réseaux	0,2740	0,233	0,233
TOTAL		2,3474	2,2722	
BAKERO	Vente d'eau	0,70	0,70	0,70
Saint-Louis Agglomération	Vente d'eau	0,45	0,45	Non communiqué

Le BAKERO envisage de maintenir le prix de vente du m³ d'eau en 2017 tel que celui de 2016. Les progressions des autres coûts ne sont pas communiquées à ce jour.

La consommation d'eau de KEMBS est observée quotidiennement et de nombreuses déperditions d'eau sont constatées. Les frais de recherche de détection de fuites, les travaux de réparations des canalisations endommagées ceci en corrélation avec des achats d'eau croissants non facturés en raison de fuites, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 5 cents le m³ afin de maintenir l'équilibre du budget annexe.

Il est proposé à la Commission réunie:

- d'augmenter le tarif communal du prix de l'eau à 1,30 € pour le second semestre 2017.

VI. Divers

M. le Maire donne lecture des différentes commissions au sein de Saint-Louis Agglomération. Les différents membres représentant la Commune sont désignés. Ces derniers ne sont pas forcément des délégués communautaires, ils font partis du Conseil Municipal de la Commune.

Plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à 20h45.

M. THOMA souhaite des éclaircissements sur la proposition d'augmentation du prix de l'eau pour la part communale présentée comme nécessaire alors que le budget est excédentaire. Certes, le budget est excédentaire en prenant en compte le report du résultat des exercices antérieurs mais le compte de gestion est déficitaire pour l'année de 2016 et le budget de fonctionnement doit supporter les entretiens et réparations de nombreuses fuites qui sont la cause du déficit de l'exercice.

Ce rapport a été approuvé à l'unanimité.

Point 04 – Approbation des Comptes de gestion 2016

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes de gestion de l'exercice 2016 présentés par Mme VALENTINI, Trésorière et Comptable de la Commune.

Ces documents se soldent par les mêmes résultats que ceux du Compte Administratif à savoir :

1. Service de l'eau

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du service de l'eau 2016 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	915 732,27	821 441,44	- 94 290,83
Section d'investissement	106 325,30	140 298,65	+ 33 973,35
TOTAL CUMULE	1 022 057,57	961 740,09	- 60 317,48

2. Compte de la Commune - principal

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion du budget principal 2016 qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'exploitation	4 982 954,19	5 369 111,58	+ 386 157,39
Section d'investissement	1 126 811,40	1 155 800,34	+ 28 988,94
TOTAL CUMULE	6 109 765,59	6 524 911,92	+ 415 146,33

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les comptes de gestion qui lui sont présentés et donner le quitus à Mme VALENTINI, comptable, pour la gestion des comptes de la Commune.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 05 - Approbation des Comptes administratifs 2016

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs de l'exercice 2016 présentés par l'ordonnateur.

Chaque conseiller a été destinataire de documents récapitulatifs retraçant l'ensemble des opérations réalisées au cours de l'exercice écoulé.

Les vérifications d'usage ont montré qu'il y a parfaite concordance entre les comptes de gestion et les comptes administratifs.

3. Compte administratif du service de l'eau

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif du service de l'eau 2016 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 915 732,27	G 821 441,44	G-A - 94 290,83
	Section d'investissement	B 106 325,30	H 140 298,65	H-B + 33 973,35

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	217 126,58	
	Report en section d'investissement (001)	D	174 498,63	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		P = A+B+C+D 1 022 057,57	Q = G+H+I+J 1 353 365,30	= Q-P + 331 307,73

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section d'exploitation	E	K	
	Section d'investissement		70 000,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	E+F 70 000,00		= K+L

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 915 732,27	= G+I+K 1 038 568,02	+ 122 835,75
	Section d'investissement	= B+D+F 176 325,30	= H+J+L 314 797,28	+ 138 471,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 1 092 057,57	= G+H+I+J+K+L 1 353 365,30	+ 261 307,73

4. Compte administratif principal

M. KIELWASSER propose au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif principal 2016 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 4 982 954,19	G 5 369 111,58	+ 386 157,39
	Section d'investissement	B 1 126 811,40	H 1 155 800,34	+ 28 988,94

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 933 223,25	
	Report en section d'investissement (001)	D	J 472 224,11	
		=	=	SOLDE D'EXECUTION
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 6 109 765,59	= G+H+I+J 7 930 359,28	+ 1 820 593,69

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E	K	
	Section d'investissement	F	759 231,00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	759 231,00	= K + L
				SOLDE D'EXECUTION
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	4 982 954,19	6 302 334,83 = G+I+K
	Section d'investissement	= B+D+F	1 886 042,40	1 628 024,45 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 868 996,59	7 930 359,28 = G+H+I+J+K+L
				+ 1 319 380,64
				- 258 017,95
				+ 1 061 362,69

Une note de présentation des comptes administratifs est jointe en annexe.

Afin de passer au vote et conformément aux dispositions des articles correspondants du Code Général des Collectivités Territoriales qui réglementent l'adoption du Compte administratif, M. le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal désigne M. BANDINELLI Jean-Paul, en sa qualité de 1^{er} adjoint, comme Président de séance.

Après avoir constaté que la gestion financière générale de l'exercice 2016 est "saine", M. BANDINELLI propose de voter sur l'adoption des comptes administratifs de la Commune.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 06 – Affectation des résultats de l'exercice 2016

Conformément aux instructions budgétaires et comptables M40 et M14, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats cumulés de la section d'exploitation pour le budget annexe et fonctionnement pour le budget principal à la clôture de l'exercice 2016.

➤ **Budget annexe de l'eau**

Le compte administratif de l'année 2016 du budget annexe de l'eau présente un excédent d'exploitation cumulé de 122 835,75 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 70 000,- € et peuvent être financées par l'excédent de la section d'investissement.

Il est donc proposé d'inscrire les 122 835,75 € en section d'exploitation au compte 002 du Budget primitif 2017.

➤ **Budget principal**

Le compte administratif 2016 du budget principal dégage un excédent de clôture en section de fonctionnement de 1 319 380,64 €.

Les dépenses restant à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 759 231,- €. Le résultat de la section d'investissement est de 501 213,05 €.

Il est donc proposé d'affecter 258 017,95 € en section d'investissement au compte 1068 et le solde de 1 061 362,69 € en section de fonctionnement au compte 002 du Budget primitif 2017.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 07 – Bilan des cessions et acquisitions immobilières réalisées par la Commune en 2016

M. le Maire expose :

L'article 11 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995 tend à apporter ainsi une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les Collectivités Locales. Il prévoit que les assemblées délibérantes devront débattre au moins une fois par an sur le bilan de la politique foncière menée par la Commune et que ce bilan sera annexé au compte administratif.

Pour ce faire, je vous ai transmis un tableau récapitulatif des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune en 2016.

Vous relèverez que les cessions de terrain ont fait l'objet de délibérations motivées prises au vu de l'avis du service des Domaines.

Je vous propose donc d'approuver le bilan des cessions et acquisitions immobilières effectuées par la Commune lors du dernier exercice qui démontre que :

- la Commune a cédé des parcelles dans le secteur MITTELFELD en vue d'une opération d'aménagement d'un lotissement dénommé « Les Saules » dans la continuité du lotissement "Les Bosquets".

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 08 – Budgets primitifs 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal les projets des budgets primitifs :

1. Le budget annexe de l'eau établi selon document remis aux conseillers est arrêté de la façon suivante :

a) Section Exploitation	:	Dépenses	971 835,75 contre 1 061 126,58 en 2016
		Recettes	971 835,75 contre 1 061 126,58 en 2016
b) Section Investissement	:	Dépenses	324 683,22 contre 314 797,28 en 2016
		Recettes	324 683,22 contre 314 797,28 en 2016

2. Le budget principal est soumis au Conseil Municipal conformément au document remis à chacun des conseillers.

M. KIELWASSER soulève les orientations générales de ce document :

- a) Section Fonctionnement

Cette section porte sur un montant total en recettes et en dépenses de 6 080 955,92 contre 5 981 432,09 en 2016.

- b) Section Investissement

La masse globale des crédits inscrits dans cette section en recettes et en dépenses est chiffrée à 2 445 926,92 contre 2 335 864,20 € en 2016.

Une note de présentation des budgets primitifs est jointe en annexe.

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 09 – Fixation du taux des différentes taxes

M. le Maire expose :

Comme exposé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, vu le contexte le contexte budgétaire contraint, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties de 1 % et de les arrêter de la façon suivante pour 2017 :

	Taux 2016	Taux 2017
- Taxe d'habitation (TH)	16,14 %	16,30 %
- Taxe foncière bâtie (TFB)	12,58 %	12,71 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB)	68,38 %	69,06 %

Ces propositions ont été approuvées à l'unanimité.

Point 10 – Service public de l'eau – Fixation du prix de vente de l'eau

M. le Maire expose :

Il incombe au Conseil Municipal de fixer le prix de vente de l'eau.

Le prix de vente communal est de 1,25 € depuis le second semestre 2013.

En prenant en compte les variations de prix des diverses organisations, communiquées à ce jour, les coûts HT du m³ en 2015 et 2016 étaient :

Prestataire	Objet	Coût 2015 € HT / m ³	Coût 2016 € HT / m ³	Prévision 2017
Saint-Louis Agglomération	Collecte traitement eaux usées	0,8935	0,8935	Non communiqué
Voies navigables de France	Collecte traitement eaux usées	0,0195	0,0184	
Véolia	Transport/traitement	0,5998	0,6063	
Véolia	Collecte	0,1691	0,1710	
Agence de l'eau	Lutte contre la pollution	0,395	0,350	0,350
Agence de l'eau	Modernisation des réseaux	0,2740	0,233	0,233
TOTAL		2,3474	2,2722	
BAKERO	Vente d'eau	0,70	0,70	0,70
Saint-Louis Agglomération	Vente d'eau	0,45	0,45	Non communiqué

Le BAKERO envisage de maintenir le prix de vente du m³ d'eau en 2017 tel que celui de 2016. Les progressions des autres coûts ne sont pas communiquées à ce jour.

La consommation d'eau de KEMBS est observée quotidiennement et de nombreuses déperditions d'eau sont constatées. Les frais de recherche de détection de fuites, les travaux de réparations des canalisations endommagées ceci en corrélation avec des achats d'eau croissants non facturés en raison de fuites, il est proposé d'augmenter le prix de l'eau de 5 cents le m³ afin de maintenir l'équilibre du budget annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'augmenter le tarif communal du prix de l'eau à 1,30 € à partir du second semestre 2017

Cette proposition a été approuvée à l'unanimité.

Point 11 – Divers

M. KIELWASSER donne l'agenda des différentes manifestations à venir et rappelle les dates des élections présidentielles et législatives. Mme ROSSE rappelle également des manifestations courant mars et avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h40.

